



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## centres hospitaliers

Question écrite n° 5638

### Texte de la question

M. Daniel Feurtet attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la situation des hôpitaux de la Seine-Saint-Denis. L'insuffisance des dotations budgétaires et les restructurations qu'impliquent le schéma départemental d'organisation sanitaire et les orientations de l'agence régionale d'hospitalisation génèrent des réductions drastiques de dépenses d'hôtellerie, de personnel et de soin, des suppressions de lits et des fermetures de services qui mettent à mal le service hospitalier et menacent son avenir. Pourtant, l'étendue des besoins nos satisfaits, les spécificités de la Seine-Saint-Denis appellent au contraire un rôle renforcé de l'hôpital public en terme de polyvalence de proximité, de prévention, d'accès aux soins pour tous, mais aussi de recherche, d'enseignement et de formation. Il lui demande ce qu'il envisage de faire pour permettre aux hôpitaux de la Seine-Saint-Denis de disposer des moyens nécessaires pour répondre aux attentes de ses 1 400 000 habitants.

### Texte de la réponse

En région Ile-de-France, la campagne budgétaire pour 1998 s'est appuyée sur quatre priorités : le rééquilibrage des ressources au profit de la psychiatrie et des soins de suite et de réadaptation, le rééquilibrage des moyens consacrés aux soins de médecine, chirurgie et obstétrique au bénéfice des établissements sous-dotés situés dans les départements de la grande couronne, l'accompagnement d'opérations prioritaires et le maintien du redéploiement de crédits en direction du secteur médico-social en application d'engagements antérieurs. Pour financer ces priorités, et compte tenu de la péréquation interrégionale, l'ARH a été amenée à opérer, à la marge et de façon modulée, des prélèvements sur les budgets des établissements les mieux dotés au regard de la valeur de leur point ISA, résultant du programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI). Les établissements de santé de la Seine-Saint-Denis dont la valeur du point ISA se situe, pour la plupart, au-dessus de la valeur régionale, ont été mis à contribution à cette fin, mais ils ont reçu, en contrepartie, au titre des priorités régionales, un montant de crédits presque équivalent. Au total, le solde restitutions/prélèvements de crédits de la Seine-Saint-Denis, très légèrement négatif (1,3 MF pour 2 949,8 MF de dotation pour le département), est le plus faible de la région, pour ce qui concerne Paris et la petite couronne. Conformément aux priorités régionales, les centres hospitaliers d'Aulnay-sous-Bois et Saint-Denis ont reçu des crédits pour des projets en psychiatrie et soins de suite. La prise en charge de surcoûts d'investissements bénéficiera à des opérations engagées par les centres hospitaliers d'Aulnay-sous-Bois, Montfermeil et Montreuil. Enfin, des moyens complémentaires seront alloués en cours d'année, pour financer l'incidence des mesures salariales intervenues en 1998, à l'ensemble des établissements de santé.

### Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Feurtet](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (4<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5638

**Rubrique** : Établissements de santé

**Ministère interrogé** : santé

**Ministère attributaire** : santé

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 3 novembre 1997, page 3809

**Réponse publiée le** : 15 juin 1998, page 3308